

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 juin 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. ROUVIER, 1^{er} Adjoint**.

Présents : MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. MICHEL-KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absent représenté : A. CHOUKROUN par M. ROUVIER

Absents : Y. MICHEL - J-F. MARY

12. CA, CG et affectation du résultats budget annexe Marseillan Locations (Annexe12)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.5216-5

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération du Conseil municipal, adoptant le budget Primitif de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives du même exercice,

Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,

Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

Vu le Compte administratif 2019 établi par le Maire de la commune de Marseillan, annexé à la présente délibération,

I - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Envoyé en préfecture le 22/06/2020
Reçu en préfecture le 22/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 034-213401508-20200609-DEL20_06_09_12-BF

Toutes les opérations de l'exercice 2019 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

En application de l'article L.1612.12 du CGCT, le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution du budget,

Considérant la Concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur Armand Turpin, comptable public, et le Compte Administratif présenté par Monsieur Yves Michel, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

D'approuver le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

D'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Locations arrêté aux résultats suivants :

INVESTISSEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	279 211,84	279 211,84
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	197 183,89	350,92
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	85 193,58
TOTAL	197 183,89	85 544,50

SOLDE D'EXECUTION BRUT	-111 639,39
-------------------------------	--------------------

RESULTAT REPORTE 2018	25 722,08
-----------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	-85 917,31
---------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER	43 137,00	0,00
-------------------	-----------	------

BESOIN DE FINANCEMENT	129 054,31
------------------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT

EXECUTION DU BUDGET 2019	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	476 538,84	476 538,84
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	214 106,61	431 619,17
OPERATIONS D'ORDRE	85 193,58	0,00
TOTAL	299 300,19	431 619,17

SOLDE D'EXECUTION BRUT	132 318,98
-------------------------------	-------------------

RESULTAT REPORTE 2018	71 938,84
-----------------------	-----------

RESULTAT DE CLOTURE 2019	204 257,82
---------------------------------	-------------------

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-85 917,31
SECTION DE FONCTIONNEMENT	204 257,82
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	118 340,51

II – AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement (204 257,82 €)

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) majoré de la quote-part du résultat excédentaire 2018 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (recettes, chapitre 002) Il est en excédent sur ce budget.

Le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement (-85 917,31 €)

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 augmenté de l'excédent d'investissement 2018 reporté (chapitre 001 en recette) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2019.

Celui-ci présente un déficit pour ce budget (dépenses chapitre 001)

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ce qui est le cas pour ce budget après prise en compte des restes à réaliser.

Le solde du résultat de fonctionnement, après couverture du besoin en financement de la section d'investissement peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

De réallouer en 2020, des crédits annulés en 2019 ;

D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2020.

De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 en lieu et place d'une fraction d'emprunt ;

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus dans le tableau, Il est proposé au Conseil municipal,

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe Location :

Section d'investissement :

Dépenses compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	85 917,31 €
Recettes compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »	129 054,31 €

Section de fonctionnement :

Recettes compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »	75 203,51 €
--	-------------

Le Budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.

Par conséquent, il vous est proposé :

D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe location.

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
A LA MAJORITE
(Pour 23, Contre 4)

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Approuve le Compte Gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal,

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Locations arrêté aux résultats ci-dessus,

Affecte le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe location,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le 1^{er} Adjoint,
Marc Rouvier

